

OBJET : Affectation du résultat - Exercice 2008.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES règlement définitif du budget 2008,

VU l'avis de la commission Finances et Affaires Générales,

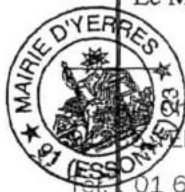
A la majorité des voix (3 abstentions : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2008, d'un montant de 5 664 483,06 € comme suit :

INVESTISSEMENT : compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" : 4 054 673,31 € correspondant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT : compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté" : 1 609 809,75 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'YerresCertifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 3-7-09
et de la publication le 3-7-09
Le Maire,Charles de Gaulle
YERRES Cedex

01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

